

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.  
Six mois... 9 »  
Trois mois... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSÉRCTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera de 4 50.

BUREAUX : 4 PLACE DE MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR 30 MAI

## Le nouveau Ministère

Voici la liste que l'on donnait hier soir comme définitive :

MM.

DUPUY, *Président du conseil et Intérieur.*GUÉRIN, *Justice.*LOURTIES, *Commerce.*BARTHOU, *Travaux publics.*GEORGES LEYGUES, *Instruction publique.*GÉNÉRAL MERCIER, *Mer.*FÉLIX FAURE, *Marine.*VIGER, *Agriculture.*POINCARÉ, *Finances.*DELCASSÉ, *Colonies.*

Pour les affaires étrangères, au cas où M. Cambon n'aurait pas accepté, le portefeuille serait confié à M. Hanotaux (??).

## FAUTE DE GRIVES....

C'est à peu près fini.

Si le ministère Dupuy n'est pas fait, il ne s'en faut guère. Il figurera, suivant toute vraisemblance, demain à l'Officiel. Cette solution n'est pas une surprise; les gens d'expérience parlementaire l'avaient prévue et annoncée. D'ailleurs, en l'occurrence, elle s'imposait presque. Dupuy, Perier, bonnet blanc, blanc bonnet. A la vérité, en bonne logique, à la suite du scrutin du 22 mai, l'axe du gouvernement semblait devoir s'incliner un peu plus à gauche. C'est en effet, supposait-on, dans la région où fleurit le radicalisme tempéré de M. Bourgeois que pouvait se fixer, non sans effroi des retardataires, le point de rencontre des deux partis entre lesquels se partage la gauche. Mais du moment où l'honorable député de la Marne croyait devoir décliner la mission que très correctement lui avait offerte M. le Président de la République, il sentait aux yeux que la crise pouvait difficilement se résoudre par un autre truc que le rappel de M. Dupuy.

M. Dupuy est, parmi les hommes politiques qui ont, dans ces dernières années, dirigé ou paru diriger les affaires du pays, un des rares que le pouvoir ait à peine diminués, étant admis qu'ils aient, sous un rapport quelconque, présenté une certaine superficie. Son court passage à la présidence de la Chambre ne lui a pas enlevé les sympathies qu'il doit à l'apparente droiture de son caractère. Bien qu'il ne soit, pour les chercheurs de petite bête, qu'un « cherbonnat » veinard, la majorité le tient pour *persona sibi grata*. Il a des adversaires politiques, mais point d'ennemis avérés ni préconçus; on l'accepte un peu partout. Sa situation personnelle comme président du conseil est donc tenable. N'empêche que le ministère qu'il apporte dans ses chausses sera la simple continuation, sous des noms différents, du ministère déchu. A cet égard, on peut dire que l'ordre du jour voté par la réunion des prétendus républicains de gouvernement aura pleine satisfaction. La vérité parlementaire cependant est-elle là? Pour le croire, il faudrait admettre que, quand la Chambre a renversé le cabinet Casimir-Perier, ce n'était pas un acte politique qu'elle visait, mais seu-

lement les hommes qui l'avaient accompli. Personne ne le soutiendrait. Dès lors, il semble que, dans le dénouement de la crise on trouve, au point de vue de la rigoureuse application des méthodes du parlementarisme, quelque chose sinon d'incorrect, au moins d'anormal. Ce n'était pas la peine de démolir le cabinet Casimir-Perier pour le rebâtir le surlendemain.

Après tout, la bascule n'est-elle point la règle immuable du régime actuel. Aujourd'hui cabinet Dupuy, la semaine prochaine recabinet Perier. Chacun son tour, chacun son jour: le Thiers contre Guizot, le Guizot contre Thiers des temps passés. Rien de nouveau sous le soleil. On demande toujours des grives.

## CHOISISSEZ

Il fut une époque où nul n'aurait pu se méprendre sur les théories et les tendances du parti radical. Être radical c'était, comme l'indiquait d'ailleurs le mot, réclamer l'application immédiate, intégrale, des principes posés en 1789. Ainsi présenté, le radicalisme apparaît comme la doctrine diamétralement opposée au collectivisme qui tend à absorber l'individu dans l'Etat, à étouffer, par un nivellement brutal et tyrannique, toutes les initiatives et toutes les énergies personnelles.

Or, au lieu de mettre en évidence cette opposition, cette antinomie logique qui était pour ainsi dire leur raison d'être, qu'ont fait la plupart des chefs radicaux? Ils se sont mis en coquetterie réglée avec les diverses sectes socialistes. Sans doute, ils ont continué à prétendre qu'ils ne voulaient pas abolir la propriété individuelle, qu'ils entendaient faire respecter la liberté du travail et que la cité collectiviste n'était point du tout leur idéal. Mais, en réalité, ils n'ont cessé de prodiguer aux agitateurs socialistes les encouragements et les avances. Dans le Parlement, c'était, parmi les radicaux, à qui se ferait l'avocat et propositions plus ou moins teintées de socialisme, à qui protesterait contre les mesures prises par tel ou tel cabinet pour assurer le respect de la liberté du travail. Hors du Parlement, dans les grèves, dans les réunions révolutionnaires, n'a-t-on pas vu plus d'une fois les orateurs radicaux rivaliser avec les orateurs socialistes d'excitations et de violences? Enfin, aux dernières élections, un certain nombre de personnalités radicales, et non des moins qualifiées, ne sont-elles pas passées délibérément dans le camp socialiste et n'ont-elles pas dressé, de concert avec les théoriciens du collectivisme, des listes communes de candidats?

Il faut choisir entre la Révolution et le socialisme, entre le droit moderne, solennellement proclamé il y a cent ans, poursuivant l'affranchissement progressif et rationnel de l'individu et l'utopie collectiviste de l'Etat-Providencia qui voudrait nous ramener au rêve de Platon et à la barbarie des âges primitifs de l'humanité. Essayer de garder une position intermédiaire, tendre une main aux libéraux et l'autre aux partisans de la plus aveugle et de la plus brutale des tyrannies, c'est se condamner à de perpétuelles capitulations de conscience pour aboutir finalement à l'incohérence absolue et à la stérilité politique. Bon nombre de radicaux seraient,

assure-t-on, sur le point de le comprendre et nous assisterions prochainement à une scission où chacun suivrait ses affinités personnelles, les uns allant au socialisme, les autres s'agrégeant purement et simplement à la majorité républicaine. Cette solution, en même temps que la seule logique, paraîtrait à coup sûr la plus naturelle et la plus profitable à la République; si elle se réalisait effectivement, on n'aurait pas trop à regretter les incidents qui l'auraient provoquée.

## INFORMATIONS

### La commission de la liquidation de Panama

La commission de liquidation du Panama, dont M. de Grandmaison fait partie, s'est réunie sous la présidence de M. Goiran, qui a lu à ses collègues une lettre de M. Kératy, président du groupe des obligataires, demandant à être entendu contra dictoirement avec le liquidateur.

La commission a décidé que ces messieurs seraient entendus l'un après l'autre.

### Exploration à Madagascar

M. Jean de Grandmaison, frère du député de Saumur, s'embarque dimanche à Marseille à destination de Madagascar, avec un officier de marine et le prince Henri d'Orléans, l'explorateur de l'Asie centrale, le compagnon de voyage de Bonvalot. Ils comptent explorer les parties de l'île de Madagascar qui n'ont pas été encore parcourues. On sait que cette île, placée sous notre protectorat, a un avenir considérable au point de vue du commerce français.

C'est donc une œuvre toute patriotique qu'entreprennent les jeunes voyageurs.

Après avoir terminé leur expédition à Madagascar, ils ont l'intention de se rendre au Thibet par le Haut-Tonkin et la Birmanie.

### Les fraudes électorales de Toulouse

L'ordonnance du juge d'instruction relative aux fraudes électorales et renvoyant dix inculpés devant la chambre des mises en accusation a produit une vive émotion à Toulouse et dans la région. Les considérants sont écrasants pour les chefs du parti radical-socialiste. Il paraît certain qu'un plan a été concerté et exécuté en vue d'altérer l'expression de la volonté populaire...

« Attendu, dit le considérant suivant, que ces fraudes, notamment les inscriptions illégales dont le total s'élève à près de 3,000 pour les années 1892-93, ont eu pour conséquence de favoriser l'émission d'un grand nombre de suffrages illégitimes et même d'amener la proclamation de plusieurs candidats qui n'étaient pas élus en réalité; — que, par suite, le préjudice causé est indéniable.

» Sur les faits spécialement compris dans les 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> catégories, dont il vient d'être parlé;

« Attendu que, parmi ces faits, les uns ne relèvent pas de la loi pénale, que, pour d'autres, il n'a pas été possible, malgré la connexité, d'en découvrir les auteurs... »

Ce dernier considérant désigne de façon très claire les vrais coupables, les chefs du parti radical-socialiste.

### La loi contre les anarchistes en Espagne

La Chambre a adopté par 61 voix contre 14 l'article 1<sup>er</sup> du projet relatif aux matières ex-

posibles et établissant trois degrés de culpabilité.

1<sup>o</sup> Lorsque l'explosion se produira dans un édifice public et causera des dégâts matériels et la mort de personnes, la pénalité variera de la peine de mort aux travaux forcés à perpétuité;

2<sup>o</sup> Lorsqu'il y aura dégâts matériels sans mort de personnes, la pénalité sera les travaux forcés à temps;

3<sup>o</sup> Lorsque l'explosion ne causera ni dégâts, ni accident de personnes, la peine variera des travaux forcés à la prison correctionnelle.

### Le complot nihiliste en Russie

De tous côtés, les nouvelles continuent à affluer au sujet d'arrestations politiques. Depuis des années, la police n'avait pas déployé une telle activité.

A Cronstadt, les employés des douanes font preuve d'une rigueur inconnue jusqu'alors vis-à-vis des steamers anglais qui y arrivent; les douaniers se rendent à bord accompagnés de gendarmes. On rapproche de ce fait que, suivant un bruit qui court, la police anglaise aurait avisé la police russe du départ pour la Russie d'un certain nombre d'anarchistes. A Saint-Petersbourg, deux cents étudiants ont été arrêtés ou expulsés.

## Une nouvelle affaire Turpin

### Haute trahison

La Patrie publie un numéro sensationnel annonçant que Turpin, l'inventeur de la mélinite, vient de s'expatrier après avoir vendu à une puissance étrangère, appartenant, croit-on, à la Triple-Alliance, le secret d'un explosif d'une puissance inouïe, destiné à révolutionner tout l'armement.

Le motif de la conduite de Turpin serait la mauvaise volonté qu'il a rencontrée dans le gouvernement français et les refus d'entrer en pourparlers qui lui auraient été opposés par M. Carnot et le ministre de la guerre.

D'après Turpin, la puissance qui posséderait son secret tiendrait dans ses mains le sort de l'Europe. Quand il le proposa au gouvernement français, on lui demanda de le donner sous pli cacheté, s'engageant sur l'honneur à garder le silence; Turpin refusa et demanda un entretien avec M. Carnot, mais il obtint seulement un rendez-vous avec le général Borius.

### Intervention de M. de Ramel

Turpin s'adressa alors à M. de Ramel, député du Gard, qui écrivit à M. Casimir-Perier qu'il était du plus haut intérêt pour la défense nationale que le Gouvernement connût seul le secret du nouvel explosif, parce que si l'intervention était connue à l'étranger, cela nous constituerait dans un état évident d'infériorité.

M. de Ramel ajoutait qu'il voulait dégager sa responsabilité, se réservant de s'expliquer publiquement, le cas échéant.

### Réponse de M. Casimir-Perier

M. Casimir-Perier répondit à M. de Ramel qu'il avait entretenu le général Mercier de l'affaire et qu'il regrettait qu'une lettre écrite par Turpin au général Delloye ne permit pas au ministre de la guerre de se mettre en rapport avec lui.

### Le secret est vendu

Turpin était alors l'objet de sollicitations

pressantes d'une puissance étrangère; affolé, il envoya un télégramme, eut une entrevue avec deux généraux de ce pays et leur vendit son secret.

#### Ce qu'a dit le général Mercier

Cette affaire a causé hier durant tout l'après-midi une émotion considérable à la Chambre.

M. Le Hérisse doit poser une question à ce sujet au ministre de la guerre.

Il a vu, du reste, hier soir, le général Mercier qui lui a dit :

« Il est exact que j'ai refusé de recevoir Turpin et d'examiner son invention.

» Moi, général Mercier, je tiens à mon honneur.

» M. Turpin est un être malpropre et salissant tout ce qu'il touche.

» Quant à son invention, je ne crois pas qu'elle soit aussi importante qu'il veut bien le dire.

» L'article de la Patrie me paraît une tentative de chantage essayée par Turpin.

» Si la Chambre le désire, elle n'a qu'à nommer une Commission pour examiner la chose, mais, quant à moi, je suis décidé à ne pas m'en mêler.

Ainsi que nous l'avons dit, tout cela produit une grosse émotion à la Chambre.

On pense que la question de M. Le Hérisse sera transformée en interpellation.

## Bulletin Militaire

### Etat-major général de l'armée

M. le général de division Gras, inspecteur général du 10<sup>e</sup> arrondissement d'artillerie, est nommé commandant de la place de Lyon, en remplacement de M. le général Fangeron, placé dans la section de réserve.

M. le général de brigade Renault-Morlière, commandant la brigade de cavalerie du 2<sup>e</sup> corps d'armée, à Compiègne, membre du comité technique de la cavalerie, inspecteur général du 4<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, est nommé inspecteur général par intérim du 1<sup>er</sup> arrondissement d'inspection permanente de cavalerie (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> corps d'armée), à Compiègne, en remplacement de M. le général de division des Roys, placé dans la section de réserve.

M. le général de brigade de Bellegarde, disponible, est nommé au commandement de la subdivision de Sétif (division de Constantine, Algérie) et au commandement des troupes de cavalerie stationnées dans la division de Constantine.

### BULLETIN FINANCIER

29 mai 1894.

Le marché est très agité. On débute sur nos rentes d'abord très ferme et ensuite on réagit. On dit que le nouveau ministère sera constitué demain. On fait courir des bruits de toute

nature sur les intentions de celui qu'on désigne comme le nouveau ministre des finances. En réalité on a de la peine à tenir sur le 3 0/0 le cours de 101 fr. Le comptant se refuse à suivre encore une fois.

De 101.25 le 3 0/0 revient aux environs de 101 fr., le 3 1/2 est plus ferme à 107.15.

Le marché des actions de nos grands établissements de crédit est assez satisfaisant. Nous relevons le Foncier à 960, le Crédit Lyonnais à 745.

Le Suez est à 2,873.75. On réalise un peu.

Les fonds étrangers, après un bon début, sont un peu plus faibles en fin de séance. L'Italien est bien tenu à 78.55. L'Extérieure de 63 9/16 revient à 65 9/32. Le 3 0/0 Turc est à 24.40.

Les fonds austro-hongrois réagissent légèrement.

Toujours beaucoup d'agitation sur le marché de nos grands chemins. Cependant on remonte sur les plus bas cours qui ont été cotés au début de la séance.

La spéculation cherche à peser sur les cours.  
DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

#### Bulletin Météorologique du 30 Mai

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 9°
Midi,	758 m/m	au-dessus 14°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 6°

### SAUMUR

**Accident.** — Voici de nouveaux détails sur l'accident de la rue Dacier :

Hier, dans l'après-midi, M<sup>me</sup> H..., demeurant à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, se rendait à l'usine Mayau où elle est employée, lorsqu'elle croisa, rue Dacier, en face le bureau de tabac, un bicycliste marchant à toute vitesse, sans préalablement avertir les passants.

Violamment heurtée, M<sup>me</sup> H... fut jetée à terre, blessée au côté gauche et aux reins, et son parapluie se brisa. Relevée et transportée au bureau de tabac où les premiers soins lui furent donnés, elle voulut, en dépit de sa souffrance et d'une boiterie accentuée, se rendre chez M. Mayaud.

Nous n'avons point de commentaires à tracer, ils découlent naturellement de l'accident.

### MONTSOIREAU

#### Accident en Loire

On nous communique une triste nouvelle que nous enregistrons sous toutes réserves, faute de renseignements directs.

En traversant la Loire avec sa barque chargée de bestiaux en destination de la foire de Varennes-sur-Loire, le passeur de Montsoreau,

essayant de calmer des bêtes affolées, serait tombé dans le fleuve et s'y serait noyé.

## Salle du Patronage de Nantilly

MARDI 5 juin 1894, à 8 heures  
et demie du soir

## GRAND CONCERT

### Pour la Restauration

#### DE L'ÉGLISE DE NANTILLY

Avec le concours de : M. TAVEAU, baryton du Conservatoire de Paris ; M. VAN DE VELDE, violoncelliste, professeur au Conservatoire de Tours ; M<sup>lle</sup> CABANNE, professeur de chant à Nantes ; M. BAGNOLI, violon solo des Concerts populaires d'Angers ; M<sup>me</sup> BAGNOLI, pianiste.

#### PROGRAMME

##### 1<sup>re</sup> PARTIE

1. Ouverture d'Oïssel (Hemmerlé), pour orchestre dirigé par M. HALBERT.
2. Air du Roi de Lahore (Messenet).
3. Air de Patrie (Paladilhe)  
Chantés par M. TAVEAU.
4. Romance en fa (Beethoven). — B Chanson bulgare (H. Eymieu), pour violon : M. BAGNOLI.
5. A Badinage (Marie Bagnoli). — B Impromptu (Kriten), pour piano : M<sup>me</sup> BAGNOLI.
6. Air de Marie-Magdeleine (Massenet).
7. Le Chemin du Ciel A. Holmè.).  
Chantés par M<sup>lle</sup> CABANNE.
8. Fantaisie sur Lu Norma (Bellini), pour violoncelle : M. VAN DE VELDE.

##### 2<sup>e</sup> PARTIE

1. La Vallée de la Meuse, fantaisie (Mulot), orchestre dirigé par M. HALBERT.
2. Le Coup de rasoir, saynète (Labiche), jouée par MM. MALÉCOT et HIRLAM.
3. A Réverie Berceuse, B Gavotte pastorale (Van de Velde), pour violoncelle, exécutées par l'Auteur.
4. Légende bretonne (Emmanuel).
5. Vieille Romance (W. Kerlin).  
Chantées par M<sup>lle</sup> CABANNE.
6. Andante et Allegro (Rubinstein), piano et alto : M. et M<sup>me</sup> BAGNOLI.
7. Noël ancien (H. Eymieu).
8. Air d'Hérodiade (Massenet).  
Chantés par M. TAVEAU.
9. La Rose volée valse (Bléger), orchestre dirigé par M. HALBERT.

PRIX DES PLACES : Premières, 5 francs ;  
Secondes, 2 francs.

S'adresser chez M. PILLET-BERSOULÉ, marchand de musique, place de la Bilange, et chez M<sup>me</sup> COURANT, rue de la Comédie.

*L'abondance des matières nous contraint de remettre à vendre le compte rendu de la soirée musicale donnée, dimanche dernier, par l'HARMONIE SAUMUROISE.*

### LE VAUDELNAY-RILLÉ

#### Une couette subtilisée

Samedi dernier, M<sup>me</sup> Hardouin, dont le mari est fermier au Vaudelnay-Rillé, trouva ouverte une fenêtre de son premier étage donnant sur la route du Puy-Notre-Dame. Elle ne s'inquiéta point de ce fait qu'on pouvait attribuer à quelque caprice du vent. Le lendemain, l'incident

se reproduisit. M<sup>me</sup> Hardouin monta dans sa chambre et vit qu'on lui avait dérobé une couette de 80 fr. étendue sur un lit de fer.

Le ou les voleurs ont dû monter sur l'appui de la fenêtre sise à 4 mètres 50 du sol, crever le papier remplaçant un carreau cassé, puis faire jouer l'espagnolette. On ne peut inculper de cette soustraction que des individus connaissant parfaitement les aîtres de la maison, car une personne qui habite sur le même palier que les époux Hardouin et qui, la nuit, laisse ouverte la porte de sa chambre, affirme n'avoir rien entendu.

### SOMLOIRE

#### Vol d'effets mobiliers

Le soir du 26 mai, M. Gauthier, messager à Somloire, revenant de Cholet avec un chargement de marchandises, déposa, sous un hangar contigu à sa maison, un par-dessus et deux couvertures de cheval d'une valeur totale de 27 fr. Le lendemain matin, quand il alla décharger sa voiture, il s'aperçut que vêtement et couvertures avaient disparu.

Le messager a déposé une plainte entre les mains de la gendarmerie de Vihiers. Mais, jusqu'à présent, l'enquête ouverte est restée infructueuse.

### GENNES

#### Vol de vitaille et de vin

Avant hier matin, M. Périgaud, maître d'hôtel à Milly, commune de Gennes, trouvait fracturée la porte de sa cave et constatait qu'on avait soustrait de son garde-manger deux kilog. de bœuf, une côte de veau, des choux, navets, carottes, pommes de terre et, pour arroser la viande et les légumes après cuisson, dix bouteilles de vin blanc; les éléments d'un magnifique Balthazar.

M. Périgaud, qui évalue le vol à 15 fr., se souvient parfaitement d'avoir fermé, lui-même, la porte de sa cave, la veille de l'accident. Il n'a rien entendu dans la nuit, ne sait qui soupçonner, et ses recherches personnelles dans le village n'ont point abouti.

#### Concerts de bienfaisance

M<sup>me</sup> la vicomtesse de Tréleru, l'aimable châtelaine de Brissac, se fera entendre le 31 mai et le 4<sup>er</sup> juin dans deux concerts qu'elle donne au profit des œuvres charitables de Brissac et des cinq communes situées à l'entour.

Quand il s'agit de repandre des bienfaits et de soulager une misère, M<sup>me</sup> de Tréleru est toujours prête à donner le concours de sa fortune et de sa superbe voix.

#### Mentions honorables

Des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois d'avril 1894.

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FEVAL

— L'ambassadeur du Brésil? Très particulièrement. La duchesse est une des plus adorables femmes de Paris avec ses cheveux à la Ninon et ses yeux de Mexicaine, plus noirs que le jais. Rivas s'est marié à Durango après avoir mené la vie d'aventurier comme moi. Nous nous sommes rencontrés dans les Cordillères.

— Quel genre de fête M. de Rivas donne-t-il ce soir?

— Un bal masqué : Tout Paris y sera.

— Je compte sur vous pour me présenter à madame la duchesse, vicomte, dit Georges; c'est à l'ambassade du Brésil que je vous montrerai le comte Albert de Rosen.

Un véritable tourbillon enveloppait Montmartre au moment où nos deux compagnons regagnaient la ruelle. La neige tombait à flocons, chassée par un vent diabolique. Ils avaient peine à se guider.

C'est une longue nuit que celle de la Noël.

Aucune lueur ne se montrait encore à l'orient.

Ils trouvèrent enfin une brèche, et ils passèrent.

— A ce soir, dit le vicomte.

— A ce soir, répéta Georges Leslie. Minuit sonnant je serai à votre hôtel.

Le vicomte monta vers l'église, Georges se dirigea du côté de Châteauroge.

Ils n'avaient pas fait une demi-douzaine de pas en sens contraire qu'ils cessèrent de s'apercevoir.

Georges s'arrêta. Il siffla tout bas. Une voix sourde se fit entendre tout contre lui dans l'ombre.

— Towah est ici, dit-elle.

— Prends sa piste et suis-le, ordonna Georges Leslie.

Towah gagna d'un bond la brèche et se mit à plat-ventre.

— Towah tient la piste, dit-il.

— Au bout de la piste, reprit Georges, tu trouveras Mohican, ton ennemi.

L'Indien ne put retenir un cri de sauvage triomphe et disparut dans la nuit pendant que Georges lui disait :

— Souviens-toi que tu as juré de ne pas frapper!

### IX

#### MOHICAN

M. Benoît Lyon, propriétaire, habitait un pavillon en fort mauvais état qui s'enclavait dans le mur d'enceinte de son immeuble, situé à Montmartre, rue Saint-Denis, à peu près à mi-côté.

Le pavillon n'avait sur la rue que des jours de souffrance fermés par de bons barreaux de fer.

A droite et à gauche, le mur se prolongeait, noirâtre, chancelant, malade, penchant tantôt en dedans, tantôt en dehors son faite de plâtre rapiécé, et suivant cahin-cahan les soubresauts de la montée. Le mur de M. Benoît Lyon ne contribuait pas peu à donner à la rue Saint-Denis cette physionomie triste et indigente qu'elle possède à un si haut degré.

Le mur de M. Benoît Lyon, propriétaire, était long, s'il n'était pas beau. Il servait de clôture à un assez grand terrain planté de vilains arbres et émaillé de masures richiguées que les marchands parisiens affermaient l'été, pour jouir un peu des plaisirs de la campagne.

L'ensemble de ces masures s'appelle généralement une villa.

Les masures de M. Benoît Lyon, propriétaire, formaient la villa du Bel-Air, bien connue parmi les amateurs de campagnes.

On trouvait à la villa du Bel-Air douze ou quinze chalets, plus deux maisons à trois étages, aménagées pour recevoir huit locataires chacune. Les loyers variaient de trois à cinq cents francs, sauf les appartements meublés, qui allaient jusqu'à mille; mais ceux-là étaient de vrais palais.

L'immeuble de M. Benoît Lyon lui rapportait à peu près quinze mille livres de rente, sans compter les arrangements qu'il prenait avec le boucher, l'épicier, le boulanger et même le porteur d'eau.

Tous les appartements avaient leur petit jardin privatif avec une pelouse, large comme un guéridon, et une corbeille entourée de buis. Des treillages peints en vert séparaient ces allées « où l'on était chez soi », comme disait M. Benoît Lyon quand il montrait sa propriété à de nouveaux locataires.

Chaque chaumière était bâtie au centre d'un étonnant microscopique. Un tonneau enfoui dans le sol formait pièce d'eau quand il avait tombé de la pluie.

On avait la vue de la plaine Saint-Denis.

Nous relevons sur la liste de l'Officiel les noms des personnes de Maine-et-Loire qui ont obtenu des mentions honorables :

M. Marie (Isidore), conducteur, et M. Nouzille (Léon-Eugène), homme d'équipe à la gare de Segré ; 9 décembre 1893 : ont exposé leur vie pour sauver des voyageurs sur le point d'être écrasés par un train.

M. Raoul (Guillaume-Pierre-Louis), chef de train à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à Angers ; 14 novembre 1893 : a exposé sa vie pour sauver un voyageur sur le point d'être écrasé par un train.

## L'Exposition de 1895 à Angers

Comité directeur ou commission supérieure de l'Exposition

MM.

Blavier, sénateur.  
Max-Richard, président de la Chambre de commerce.  
Mercier, président du Tribunal de commerce.  
Bessonneau, manufacturier, consul de Belgique.  
Manceau-Léonard, adjoint.  
Bodnier, conseiller général, président de la Société des Amis des Arts.  
De la Devansaye, président de la Société d'horticulture.  
Le général Lourde-Laplace, vice-président de la Société des Amis des Arts.  
Robert, inspecteur d'académie.  
Docteur Legludic, directeur de l'Ecole de médecine.  
Prieur, vice-président de la Chambre de commerce.  
L.-A. Leroy, conseiller général.  
Pottier, conseiller général, président du Comice agricole de Saumur.  
Comte de Terves, président de la Société hippique.  
Comte de Romain.  
Pihier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Dainville, directeur de l'Ecole régionale des beaux-arts.  
Aivas, architecte de la ville.

Guéry, président du Syndicat des vins et spiritueux.

Cointreau, négociant, juge au Tribunal de commerce.

Châtelain, conseiller municipal à Angers.

Velé, conseiller municipal à Angers.

Bigeard, directeur de l'usine à gaz, membre de la Chambre de commerce.

Pelaumail, manufacturier à Cholet.

Turpault, manufacturier à Cholet.

Levyer, minotier à Morannes.

Mayaud, manufacturier à Saumur.

Bouvet-Ladubay, négociant à Saumur.

Comte de Blois, conseiller général, maire de Danmeray.

De la Perraudière, conseiller d'arrondissement de Segré.

De la Borde, conseiller d'arrondissement de Segré.

à nous en lant. Au plafond était suspendue une marmite de fonte, du fond de laquelle sortait une mèche qu'on allumait pendant les conférences.

Dans cette salle avait eu lieu, notamment le 13 octobre 1893, une réunion, dite *Fête familiale*, où la violence des paroles n'était dépassée que par celle des actes que l'on préconisait. — « Plus d'ateliers ! — La mort aux patrons ! — Leurs biens et leurs machines aux ouvriers ! — L'œuvre de la destruction à la dynamite proclamée le seul moyen pratique d'émancipation et de réformes sociales. » Tel était le thème de la plupart des discours. Et, quand on avait applaudi de pareils projets, on entonnait *La Ravachole* ou d'autres hymnes anarchistes où l'on fait appel aux plus mauvaises passions, où l'on flétrit toute idée de famille, de religion et de patriotisme, où l'on renie même la patrie, où l'on traite de lâches ceux qui voudraient la défendre contre un ennemi envahisseur.

A cette réunion du 13 octobre, l'anarchiste Mercier avait déclaré que ces *Fêtes familiales* se renouvelleraient chaque semaine.

Quelques jours après la promulgation de la loi du 18 décembre 1893, le 22 décembre dernier, la police était informée qu'un repris de justice dangereux, le nommé Chevry, devait se rendre dans la soirée chez un nommé Philippe et aller ensuite afficher dans la ville un placard anarchiste. Les agents apostés près la maison de Philippe virent Chevry en sortir vers 10 heures du soir. On le conduisit au bureau de police et l'on constata qu'il était porteur d'un paquet d'affiches intitulées : *Les Dynamitards ou Panamitards* ; il avait en outre les instruments nécessaires pour l'affichage, un pot à colle et un pinceau.

A la date du 15 février 1894, on a saisi à la poste d'Angers un paquet contenant 20 exemplaires du placard *A Carnot le tueur*, avec l'adresse : « M. Philippe, rue de Paris, 48, Angers (Maine-et-Loire), France ». Ces placards lui étaient envoyés d'Angleterre.

Chevry est un repris de justice des plus dangereux, et capable, par la violence de son caractère et l'absence de tout sens moral, des excès les plus redoutables.

Mercier était le correspondant direct de Meunier, un des ténors de l'anarchie, connu de nos lecteurs et dont les hauts faits ont été reproduits par tous les journaux.

Guénier, colporteur, pendant 8 mois, des feuilles révolutionnaires *le Père Peinard* et la *Révolution*, correspondait avec le soldat Fouquet qui fut confronté avec lui le 2 février. Au cours de cette confrontation, Fouquet a énergiquement maintenu que Guénier l'avait vivement engagé, avant son départ pour le régiment, à faire de la propagande anarchiste parmi ses camarades, ajoutant que « si la révolution venait, il fallait enfler les chefs ». Enfin, il a été établi qu'avant son départ pour le régiment, au mois de novembre 1893, Fouquet avait travaillé comme carrier, pendant huit mois, aux carrières de la Grande-Maison, à Trélazé, et qu'il avait noué des relations avec Guénier et les autres anarchistes, très nombreux sur cette carrière.

Philippe se défend d'avoir, dans une conférence, prêché la violence. Il a toujours revendiqué sa qualité de théoricien, et a toujours répudié la violence.

Il a toujours dit qu'il n'était pas partisan de la bombe, dans sa dernière conférence.

D. Vous étiez le chef du groupe anarchiste.

R. J'invoitais des gens de toutes les opinions, M. Durand, M. Mittonneau, conseiller municipal. Je ne pouvais pas faire un groupement à moi seul.

D. Vous avez reçu un placard des plus violent « *A Carnot le tueur* » qui vous a été envoyé par le groupe anarchiste de Londres.

R. Je ne savais pas qu'il y avait un groupe anarchiste à Londres. Mon nom était connu par les journaux, ce n'est pas ma faute si l'on m'a adressé ces affiches.

D. Vous êtes le chef du groupe anarchiste.

R. Je ne puis être le chef d'un groupe qui ne se compose que de moi.

Mercier est représenté par la police comme tenant chez lui des conciliabules nocturnes.

Il nie, mais reconnaît avoir été le correspondant du *Père Peinard*. Il ne recevait pas, comme on le prétend, les agents étrangers qui venaient fomenter les grèves, il n'a reçu Meunier que comme cordonnier. En parlant dans les réunions publiques, il ne faisait qu'user d'un droit.

Chevry se défend de toute participation aux réunions anarchistes ; il a assisté à une seule, et il n'y a pas pris la parole.

Il a excité, par lettre, les ouvriers des usines, qu'il appelle des « bagnes » — le bague Rondeau, le bague Bessonneau.

Il reconnaît avoir reçu, sans connaître son expéditeur, 18 affiches « *Les Dynamitards aux Panamitards* ». Il n'a collé aucune de ces affiches et n'a par conséquent commis aucun délit. Il se déclare absolument étranger aux doctrines anarchistes. Il ne connaît ni Fouquet, ni Guénier ; quant à Meunier, il l'a vu deux fois en réunions publiques à l'époque des grèves.

Guénier nie l'affichage du *Père Peinard* et les propos anarchistes qu'on lui attribue.

Fouquet reconnaît avoir écrit la lettre à Guénier, contenant des menaces de mort contre ses chefs, mais dans le but d'obtenir un secours de Guénier, en flattant ses opinions. Il avoue avoir demandé des nouvelles de Meunier et de Mercier, qu'il avait connus seulement à une conférence au Cirque. Il nie toute relation avec les groupes anarchistes.

Meunier, dont le casier judiciaire a été publié, essaie d'expliquer, à son avantage, la condamnation que lui a infligée la Cour s'assises de la Vendée, pour abus de confiance.

Il répudie la propagande par le fait qu'il appelle du banditisme. Il repousse l'accusation d'avoir, dans ses conférences, prêché la violence ; il n'est pas l'ennemi des bourgeois.

Il reconnaît avoir été en correspondance avec Mercier et Philippe, au sujet d'une dette qu'il avait laissée à Angers, mais dans aucune de ces lettres qui ont été saisies, il n'est question d'anarchie.

Il se défend enfin d'avoir été en relations avec les anarchistes de Paris, non plus qu'avec le *Père Peinard* et la *Révolution*.

Nous donnerons, demain, les témoignages, le réquisitoire et le verdict du jury, les débats ne se terminant qu'aujourd'hui.

## FAITS DIVERS

LE PAIN DE PARIS

Sait-on combien Paris à lui tout seul consomme de pain ?

Trois cent trente-cinq millions de kilogrammes environ.

Malgré ce chiffre formidable, Paris figure au nombre des dix villes de France où l'on mange proportionnellement le moins de pain.

Ces dix villes sont : Orléans, 132 kil. (par an et par tête) ; Versailles, 134 ; Belfort, 138 ; Valence, 147 ; Laon, 152 ; Paris, 153 ; Digne, 155 ; Montpellier, 156 ; Angers, 157 ; Moulins, 159.

Les dix villes au contraire où l'on en consomme le plus sont : Le Puy, Mende, Saint-Lô, Clermont-Ferrand, Tarbes, Tourcoing, La Roche-sur-Yon, Nantes, Evreux, Tulle. Pour Le Puy, qui arrive en tête de la liste, la consommation monte à 334 kilogrammes ; à Tulle elle n'est plus que de 252 kilogrammes.

LES BAS DE SOIE

Les bas de soie rouge, bleue, noire, — surtout les bas noirs, — ont remplacé les bas blancs, voilà déjà pas mal d'années, et tout porte à croire que la mode n'en passera pas de sitôt.

C'est Henri II qui mit, paraît-il, le premier bas de soie que l'on avait vu dans notre pays et cela à l'occasion des noces de sa sœur, Marguerite de France, en 1559.

Cent ans plus tard, la première manufacture de bas au métier fut établie au château de Madrid, dans le bois de Boulogne.

Cette manufacture eut un très grand succès et donna naissance à une compagnie, que le gouvernement prit sous sa protection.

L'art de faire des bas à côtes, inventé par les Anglais, ne fut connu en France qu'en 1770. Il s'en établit plusieurs manufactures à Paris et à Lyon.

On parle d'un médecin qui, à tort ou à raison, passe pour peupler les cimetières.

— Vous ne savez pas, ce brave docteur X... est au lit. On dit même qu'il se soigne tout seul.

— Le malheureux ! Il va tout droit au suicide.

## Bibliographie

### Le Droit de l'Enfant

PAR GEORGES OHNET

Il faut bien avouer qu'une des modes les plus en faveur parmi les littérateurs nouveaux est de faire ennuyeux.

Il en résulte que le public ne les suit pas. La preuve en est que voici un livre attrayant, amusant, d'une lecture passionnante, et que, en quelques jours, son éditeur en a déjà vendu plus de quarante mille exemplaires.

Mais il faut bien dire que si les lecteurs de Georges Ohnet lui restent si fidèles, c'est que l'auteur sait les retenir en sachant les intéresser. Souvenez-vous du célèbre *Maître de forges* et de *Serge Panine*, de *la Comtesse Sarah*, de *la Grande Marnière*, du *Docteur Rameau*, etc., etc. ! Avec quel art le romancier savait nous prendre dès les premières pages et nous forcer à lire jusqu'au bout, sans que rien n'arrivât à nous distraire !

LE DROIT DE L'ENFANT (1) est un des livres les plus attrayants qu'il aura signés. Aussi amusant que *le Maître de forges*, aussi varié, aussi émouvant.

Il faut dire que, dans ce beau livre, Georges Ohnet aborde et résout une des questions qui nous intéressent le plus vivement : celle du sort de l'enfant qu'un grand malheur menace ; il dit le devoir des parents de se sacrifier pour lui, puisque, lui ayant donné la vie, ils doivent lui assurer la plus grande somme de bonheur possible.

Ils connaissent assez Georges Ohnet pour savoir combien il a dû rendre son récit attrayant.

## Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Mercredi, 2 h du soir.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

M. Cambon n'ayant pas répondu aux dépêches successives qui lui ont été adressées, M. Hanotaux, ancien député de l'Aisne, actuellement ministre plénipotentiaire et directeur au ministère des affaires étrangères, récemment délégué du gouvernement français à la conférence de Bruxelles pour le règlement des affaires du Congo, accepte le portefeuille des affaires étrangères.

Il assistait, dans la matinée, à la réunion tenue à l'Élysée, réunion à la fin de laquelle M. Carnot a signé le décret constituant le nouveau ministère.

HAVAS.

## MARCHÉS

SAUMUR, 26 mai.

Toujours même pénurie d'affaires ; la culture se résigne difficilement d'ailleurs à accepter les bas prix des blés. Les orges sont complètement épuisées et les avoines de pays manquent. Le temps est très favorable aux récoltes. Les escourgeons sont en grains, et, avec quinze jours de chaleur, ils seraient mûrs, la récolte en sera abondante.

CHOLET, 26 mai

Froment, première qualité, l'hect., 14 75. — Avoine, 11 50. — Pommes de terre, l'hect., 7 25. — Haricots, 27 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 15. — Œufs, la douzaine, 80. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 20. — Porc, 1 70. — Foin, les 100 kilos, 9 50. — Paille, 9 fr. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

(1) Paul Ollendorff, édit., 28 bis, r. Richelieu, Paris. — 1 vol. gr. in-18, 2 fr. 50.

**Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne**

Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Ros-porden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.  
Prix des billets (aller et retour) : 1<sup>re</sup> classe, 45 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 36 fr.

Avis. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne, et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

**Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance.)** Délivrance du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre. Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Rennes, Fouras, Châtelaillon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Pères-en-Rets et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau l'Etat. Ces billets sont valables

33 jours non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aurait déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée. Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

**Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :**

	kil.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Ronce-les-Bains)	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1)	232	30 »	22 25	14 50
Marenn-s	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 10	13 15
Chât-laillon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne	192	25 55	18 95	12 35
St-Gilles-Croix-de-Vie	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île de Yeu et de St-Jean-de-Monts)	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13 »
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
St-Père-en-Retz (plage de St-Brévin-l'Océan)	229	26 70	20 15	13 45
Paimbœuf (plage de Saint-Brévin-l'Océan)	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-P.-O. délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai :

Places entières : 1<sup>re</sup> classe, 31 50 ; 2<sup>e</sup> cl., 23 75 ; 3<sup>e</sup> cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1<sup>re</sup> cl., 15 80 ; 2<sup>e</sup> cl., 11 95 ; 3<sup>e</sup> cl., 7 85.  
(2) Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
Mai-Septembre 1894

**Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Eaux-les-Bains, Wontins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.**

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

**BOURSE DE PARIS**

Du 29 Mai 1894

3 0/0	100 85
3 0/0 amortissable	100 60
3 1/2	107 »

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR**

Séance du 27 Mai 1894

Versements de 100 déposants (15 nouveaux) 36,169 fr. 87

Remboursements, 51,521 fr. 50

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

**PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire**

	FROMENT	AVOINE
Angers	de 15 00 à 15 50	de 11 30 à 11 80
Saumur	de 15 55 à 16 05	de 11 00 à 11 50
Cholet	de 14 75 à 15 25	de 11 50 à 12 00
Baugé	de 15 00 à 15 50	de 11 50 à 12 00
Segré	de 15 00 à 15 50	de 11 50 à 12 00
Beaupréau	de 15 50 à 16 00	de 11 25 à 11 75
Montfaucon	de 15 25 à 15 75	de 11 25 à 11 75
Montrevault	de 15 00 à 15 50	de 11 50 à 12 00
Chemillé	de 16 00 à 16 50	de 10 75 à 11 25
Champocéaux	de 15 50 à 16 00	de 11 25 à 11 75
St-Florent-le-Vieil	de 15 50 à 16 00	de 11 50 à 12 00
Vihiers	de 15 75 à 16 25	de 10 00 à 10 50
Brissac	de 15 50 à 16 00	de 11 50 à 12 00
Challans	de 15 50 à 16 00	de 11 50 à 12 00
Doué	de 15 00 à 15 50	de 11 00 à 11 50

**Marché aux bestiaux de la Villette.**

28 Mai 1894

ESPECES	PRIX DU KILOG.		
	1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.
Bœufs	1 84	1 64	1 54
Vaches	1 76	1 58	1 52
Veaux	2 00	1 80	1 39
Moutons	2 06	1 88	1 78
Porcs gras	1 90	1 86	1 80

En correctionnelle.

- Accusé, quelle est votre profession ?
- Faiseur de tours en plein vent, mon président.
- Ce n'est pas une profession, cela...
- Bah ! Eh bien, et M. Eiffel ?

Le Gérant, L. DELAUNAY.

**A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN**

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

**OCCASION**

**A VENDRE**

Superbe bicyclette Clément

S'adresser au café de la gare Etat, Saumur.

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

**THYROL DÉSINFECTANT**

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris, et recommandé par les sociétés médicales de la Capitale pour se préserver des Épidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du Baquet : 1 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

UN jeune homme de 27 ans, sortant du service, demande place, soit comme domestique dans une maison bourgeoise ou magasin ; connaissant la culture.

S'adresser à M. ALP. VIAU, à Vihiers.

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures désirerait trouver à faire des écritures.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme de basse-cour de 35 à 43 ans.

S'adresser au bureau du journal.

JEUNE FILLE munie de son brevet demande Leçons français et piano.

S'adresser, 3, rue Traversière.

**A VENDRE Vieux Journaux**

S'adresser au bureau du journal.



**Cycles Decauville**

LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION ET DU BON MARCHÉ

Pr route (pneus Michelin ou autres)	450 »
Pr course	500 »
De dame	450 »
L'Épatant	375 »
Type officier qual sup <sup>er</sup> crux 32 <sup>in</sup>	350 »
Populaire, "Petit Bourg"	300 »

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ GRATUITEMENT ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tous vices de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, dépositaire, rue du Temple, 5, SAUMUR

**Établissement MAGÉ et CIVRAY**

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

**INSTALLATION SPÉCIALE Pour Noces, Banquets et Dîners de famille.**

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception et attendant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

**TENTE-SALON**

**ÉPICERIE NOUVELLE**

38, rue d'Orléans, 1, rue Beurepaire, SAUMUR

**E. CHAUVÉAU**

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil

**PRIMEURS, arrivages tous les jours**

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM importation directe, depuis 1 50

SAMOS (recommandé) depuis 1 25

MALAGA vieux 1 50

FRONTIGNAN 2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

**ÉPICERIE PARISIENNE**

22, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

**IMBERT Fils**

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marraines

MODÈLES NOUVEAUX

Confiserie supérieure et Bon Marché.

N. B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours

Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

**ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR**

**VINS en Cercles et en Bouteilles**

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés

Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés

26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

RHUM Sainte-Lucie, marque John Evans, depuis 1.50 (verre compris)

Madère du Cap, depuis 1.50

Malaga vieux, depuis 1.25